



Prévoyance optimale: épargne et couverture sous une formule attrayante

generali.ch/formuleprevoyance



Aujourd'hui déjà, il est temps de penser à l'avenir. De fait, la prévoyance privée prend de plus en plus d'importance. Et lorsque la vie emprunte des voies indésirables, il est rassurant de savoir que l'on est complètement couvert contre les risques. La formule de prévoyance PREVIDENZA conjugue prévoyance et couverture multirisques avec un bonus attrayant.

Sécurité du capital pour garantir votre avenir

Vous devez pouvoir façonner vous-même votre avenir. Avec la formule de prévoyance PREVIDENZA, vous pouvez placer votre argent de façon individuelle. Vous investissez vos cotisations en fonction de votre profil d'épargne correspondant à vos attentes en matière de rendement et vos besoins de sécurité. Grâce à l'épargne en fonds, vous bénéficiez de perspectives de rendement plus élevées que celles des placements traditionnels. De plus, vous économisez des impôts. En effet, vous pouvez chaque année déduire vos primes de votre revenu imposable dans le cadre du pilier 3a. Si votre situation évolue pendant la durée du contrat, vous avez la possibilité de demander une suspension du paiement des primes et de bénéficier d'autres options.

Une couverture optimale dans tous les cas

Grâce à la formule de prévoyance, vous offrez une couverture à vous-même et vos proches. Si quelque chose devait vous arriver, vos survivants recevraient une prestation garantie en cas de décès et seraient protégés contre tout souci financier. De même en cas d'incapacité de gain, vous êtes protégé: Generali règle vos primes pour votre propre compte afin que vous puissiez malgré tout réaliser vos objectifs d'épargne. En outre, vous percevez une rente régulière. Vous bénéficiez ainsi d'une couverture des risques optimale et le bonus de formule augmente votre capital d'épargne.

Vos avantages










- ✓ Prévoyance optimale: épargne et couverture des risques complète sous une même formule
- ✓ Bonus de formule attractif et avantages fiscaux
- ✓ Choix de votre profil d'épargne en fonction de vos besoins personnels
- ✓ Garantie du montant des primes pendant toute la durée du contrat
- ✓ Expérience éprouvée en tant que leader du marché suisse du secteur de l'assurance-vie liée à des fonds

Votre profil d'épargne sur mesure

En tant que leader du marché de longue date dans le secteur de l'assurance-vie liée à des fonds, Generali est au fait des besoins individuels en matière de placement. Souhaitez-vous placer votre argent de manière à ce qu'il vous permette de dégager les rendements les plus élevés possibles? Accordez-vous la priorité à la sécurité? Ou recherchez-vous une combinaison des deux? Grâce aux trois profils d'épargne que nous proposons, vous pouvez fixer vos priorités selon vos désirs. Vous choisissez le profil qui vous convient le mieux entre Capital, Control et Profit.



Les trois profils d'épargne

CAPITAL	CONTROL	PROFIT
<p>Le profil d'épargne à prestation garantie</p> <p>faible moyen élevé</p> <p>  </p> <ul style="list-style-type: none"> - capital d'épargne garanti à l'échéance - plan de placement assorti d'un contrôle des risques - risques peu élevés en termes de fluctuation de valeur - perspectives de rendement plus restreintes 	<p>Le profil d'épargne à contrôle des risques</p> <p>faible moyen élevé</p> <p>  </p> <ul style="list-style-type: none"> - bonnes perspectives de rendement avec une grande sécurité - efficacité accrue des primes d'épargne - plan de placement assorti d'un contrôle des risques - renonciation volontaire à une garantie coûteuse 	<p>Le profil d'épargne privilégiant le rendement</p> <p>faible moyen élevé</p> <p>  </p> <ul style="list-style-type: none"> - perspectives de rendement excellentes - sélection de fonds élargie et flexible - fluctuations de valeur plus importantes - renonciation volontaire à une garantie coûteuse



Possibilité de fluctuations de valeur



Perspectives de rendement



Sécurité



Vos prestations

	CAPITAL	CONTROL	PROFIT
Prestation garantie en cas de vie	✓	✗	✗
Prestation en cas de vie	Intégralité de l'avoir en fonds et en garantie, au minimum le capital assuré garanti	Intégralité de l'avoir en fonds	Intégralité de l'avoir en fonds
Prestation garantie en cas de décès	Intégralité de l'avoir en fonds et en garantie, au minimum le capital assuré garanti	Intégralité de l'avoir en fonds, au minimum le capital assuré garanti	Intégralité de l'avoir en fonds, au minimum le capital assuré garanti
Exonération du paiement des primes	En cas d'incapacité de gain ou de diminution des facultés de base, Generali se charge du paiement de vos primes une fois le délai d'attente écoulé.		
Rente d'incapacité de gain	En cas d'incapacité de gain à la suite d'un accident et/ou d'une maladie, vous percevez, à l'issue d'un délai d'attente, une rente versée régulièrement.		
Prestation en capital en cas de maladie grave	Si par suite d'un accident ou d'une maladie votre espérance de vie est inférieure à une année, vous percevez immédiatement la prestation garantie en cas de décès.		
Capital-décès supplémentaire	En option: si un capital-décès supplémentaire est assuré, Generali verse une somme plus élevée aux survivants lors du décès.		

Vous percevez la prestation en cas de vie à la fin de la durée du contrat. En cas de décès pendant la durée du contrat, la prestation en cas de décès est versée aux bénéficiaires.



Faits et chiffres

Durée du contrat Capital: 15–45 ans, Control/Profit: 10–45 ans

Prestation en cas de décès: Le capital maximal en cas de décès dans le contrat est de CHF 500 000.–.

Clause bénéficiaire Pilier 3a: clause bénéficiaire légale, pilier 3b: libre choix des bénéficiaires

Rachat/libération du service des primes/prêt: Possible au bout de 3 ans (sous réserve du respect des conditions du pilier 3a).

Age d'entrée piliers 3a et 3b

Capital: femmes: 18–49 ans, hommes: 18–50 ans, Control/Profit: femmes: 18–54 ans, hommes: 18–55 ans

Age terme pilier 3a

Femmes: 64 ans, hommes: 65 ans (resp. jusqu'à 69/70 ans lorsque la personne assurée conserve une activité lucrative)

Age terme pilier 3b

Femmes/hommes: 75 ans

Contact: En cas de question ou pour toute demande d'offre sans engagement, contactez votre conseiller personnel. Pour plus d'informations, rendez-vous sur generali.ch.